



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique
de l'enseignement supérieur**

Direction de l'appui aux établissements

92, rue de Marseille
BP 72227
69354 Lyon Cedex 07

Arrêté DRAES n° 2026-046 du 13 mars 2026 portant
approbation des délibérations adoptées par le conseil
d'administration du centre régional des œuvres
universitaires et scolaires Clermont Auvergne du 12 mars
2026

**La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités**

Vu l'article R822-21 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 176, 177 et 213 ;

Vu le décret n°2016 -1042 du 29 juillet relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu les délibérations du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne du 12 mars 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les délibérations adoptées par le conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne du 12 mars 2026, à l'exception de celle relative au compte financier, sont approuvées et exécutoires au lendemain de la publication du présent arrêté.

Article 2 :

Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires Clermont Auvergne.

Fait à Lyon, le 13 mars 2026

**Pour la rectrice de région académique
et par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**

Mohammed BENLAHSEN